**Prix du Projet scientifique au Lycée général**

**de l’Académie des sciences 2024**

**Appel à candidature**

Les trois **Prix du Projet scientifique au Lycée général**, décernés par l’Académie des sciences, ont pour objectif de mettre chaque année en lumière des établissements où un travail collectif dans la mise en place **d'un projet pluridisciplinaire scientifique** (BO n° 25 du 22 juin 2023 et BO spécial N°8 du 25 juillet 2019) a conduit à des réalisations exemplaires pouvant inspirer d’autres établissements. Les trois Prix du Projet scientifique au Lycée général concerneront les réalisations des établissements en classes de Première et de Terminale. Trois Prix au maximum, chacun de 2000 €, seront décernés lors d’une séance publique dans les locaux de l’Institut de France au début de l’année scolaire suivante. **Les critères d’attribution sont les suivants :**

1. Le prix est décerné à un établissement d’enseignement général pour un travail collectif ayant impliqué de nombreux acteurs : par exemple, le chef d’établissement et son équipe de direction, le groupe de professeurs scientifiques ayant assuré cet enseignement, des professeurs d’autres disciplines y ayant éventuellement collaboré (histoire-géographie, philosophie, SES, professeurs documentalistes), et d’autres éventuels partenaires extérieurs.
2. La répartition des élèves dans les classes où cet enseignement a été dispensé a favorisé le brassage, autour des sciences, d’élèves de spécialités et sensibilités différentes.
3. La répartition des heures de cours entre professeurs a reposé sur une prise en charge collective qui dépasse les frontières disciplinaires.
4. Une attention toute particulière a été portée à la qualité des projets expérimentaux et numériques.
5. Les dimensions historiques, épistémologiques et sociétales, incluant le rôle et la place des femmes en sciences, seront particulièrement prises en compte ainsi que leur mise en œuvre dans les classes.

Le dossier de participation au Prix sera transmis par le chef d’Établissement à l’Académie des sciences. Son format est laissé libre pourvu qu’il soit composé d’un texte synthétique de présentation **de 4-5 pages** et éventuellement de documents annexes tels que photos, vidéos ou autres. Le texte synthétique doit comprendre les noms des personnes responsables et un court descriptif du sujet abordé et des moyens mis en œuvre, en mettant l'accent sur les modalités de la participation active des élèves. Son contenu devra éclairer le jury sur la façon dont l’ensemble des critères décrits ci-dessus a été pris en compte. Seules les candidatures pour les lycées n’ayant pas déjà obtenu ce Prix seront recevables. Une lettre d'intention doit parvenir à l'Académie des sciences **au plus tard le 8 avril 2024**. L'inscription donne la possibilité de prendre contact avec l’Académie des Sciences. Ces échanges pourront déboucher sur une éventuelle rencontre avec une Académicienne ou un Académicien.

**Un dossier numérique décrivant le projet et sa réalisation est attendu au plus tard le 7 juin 2024, à l’adresse suivante : nathalie.zajdman@academie-sciences.fr**